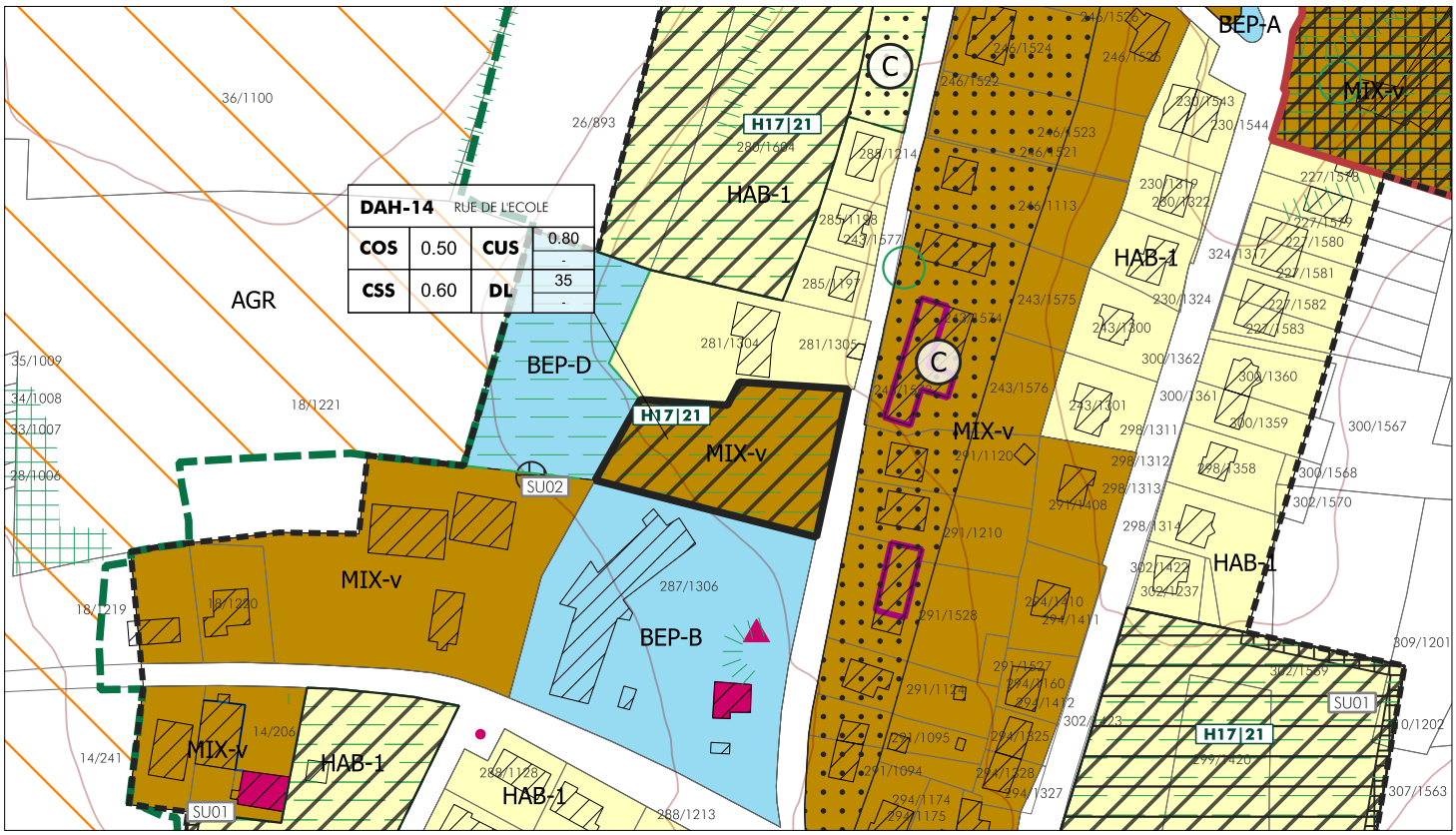

FOND DE PLAN

Composé sur base du PCN 2018, de la BD-L-TC 2015, de l'Orthophoto 2023

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant: PCN (2018)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Sources : orthophoto 2023 ; BD-L-TC 2015)
- Cours d'eau
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v — zone mixte villegoise
- MIX-r — zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP-A — zone d'aménagements publics
- BEP-B — zone de bâtiments et d'équipements publics

- JAR — **Zone de jardins familiaux**

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES

- AGR — **Zone agricole**

ZONES SUPERPOSÉES

- **Zones soumises á un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- **Zones délimitants les plans d'aménagement particuliers approuvés**
- **Zones de servitude "urbanisation"**
  - SU 01 — Intégration paysagère
  - SU 02 — Eléments naturels et constructifs à préserver

Secteur et élément protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- **Zone de bruit** (Source : Administration de l'Environnement - Unité surveillance et Évaluatiuon de l'environnement, 2022)

Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espèces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif

- biotopes protégés - surfacique, linéaire, poncutuel
- habitats protégés

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

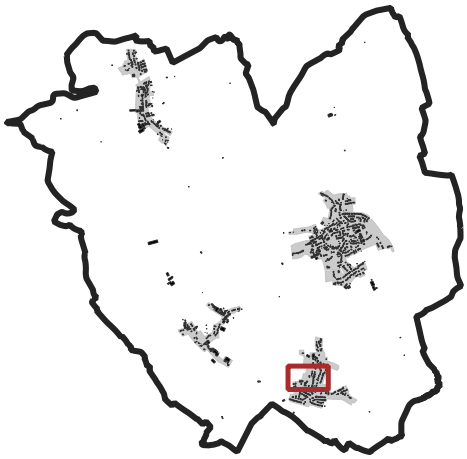

COncept COnseil COmmunication

en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd.de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Administration communale de Garnich

Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Extrait du PAG modifié - localité de Dahlem, "rue de l'école"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Ref. n°:

Saisine du Conseil Communal	-
Avis de la Commission d'Aménagement	-
Avis du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	-
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	-

PCN 2018 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Echelle: 1 / 2.500	Plan n°: 2501_04_02_II
Indice:	Date: 05.12.2025

Élaboré:	Contrôlé:	Validé:
E. Nicotra	U. Truffner	U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur.
Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.